

Fils d'un bon Usurier, possesseur d'un gros bien,  
 Riche comme un Crésus vous ne manquez de rien ;  
 Fille jolie et femme aimable ;  
 Sçavoient prévenir vos désirs ;  
 Jamais Plutus. dit-on, ne trouva d'inhumaines,  
 Que manquoit-il à vos plaisirs ?

*Damon.*

Eh ! voilà, mon ami, le sujet de mes peines :  
 Jeune, riche, bien fait, à l'âge de trente ans ;  
 La Mort me fait sentir son atteinte mortelle,  
 A peine suis-je au monde, à peine ai-je le temps  
 De me connoître, hélas ! cette cruelle  
 M'oblige de quitter dans le même moment  
 Ce que je possédois de doux et de charmant.  
 Encôr si cette inexorable  
 M'eût averti, mais non, ainsi qu'un misérable ;  
 Elle m'enleve et m'entraîne en ces Lieux.

Pouvez-vous le souffrir, grands Dieux !  
 Que le faquin et l'homme d'importance,  
 Soient traités de même façon,  
 Et que la Mort n'y mette aucune différence ?

*Antoine.*

Votre plainte, Monsieur, n'est pas trop de saison ;  
 Car enfin après tout, dans votre voisinage  
 N'avez-vous jamais vû mourir  
 Ains ou parens de votre âge !

*Damon.*

Dans leur printemps j'ai vû périr

209  
Eglé, Philis, Climene et le jeune Philindre,  
La belle Hébé, la blonde Ixis,  
Le tendre Lisimon et le vaillant Acis.

*Antoine.*

De quoi pouvez-vous dont vous plaindre ?  
La mort de ces amis, à parler franchement,  
Étoit pour vous un avertissement.  
Que l'on meurt à tout âge.

*Damon.*

Hélas ! dans la jeunesse  
Des exemples pareils font peu d'impression,  
Y fait-on seulement la moindre attention ?  
C'est le temps des plaisirs, des jeux, de la ten-  
dresse,  
Il en faut profiter.

*Antoine.*

J'en demeure d'accord,  
Mais convenez aussi que vous seul avez tort.  
Vous deviez être prêt, car la Mort, à bien dire,  
Ne surprend que celui qui veut être surpris.  
Ces exemples récents de parens et d'amis  
Sont suffisans pour nous instruire.  
Et de-là je conclus que l'éclat, la grandeur,  
La richesse, les biens, tout ce qu'a de flateur  
La fortune la plus brillante,  
Ne sont pas tant à souhaiter,  
Puisqu'on n'en jouit pas au gré de son attente,  
Et qu'il en coûte tant quand il les faut quitter.

*Par E. M. J. D. L. de Meaux.*



*R E P O N S E. aux Observations sur la position de Vellaunodunum, ancienne Ville des Sénonois, inserées dans le Mercure du mois de Septembre 1737. par M. le Tors, Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avalon.*

**J**E crois que ce que j'ai dit dans ma Lettre sur *Vellaunodunum et Genabum*, et dans ma réponse à M. Maillart, peut suffire pour exposer les raisons que j'ai eû de ne pas faire partir César d'*Agendicum*, mais du Pays de Langres où son Armée étoit assemblée, pour aller au secours des Boïens.

L'Auteur des Observations prétend que César est parti d'*Agenticum*, parce que c'étoit sa Place d'Armes, si c'étoit une raison, il auroit dû y aller d'abord, et en faire le rendez-vous de son Armée; cette convenance qui ne s'accorde pas avec le Texte de César, ne m'en paroît pas une dans le cas pressant où il étoit, et sans aucun besoin de recourir en personne à sa *Place d'Armes*.

J'ai fait faire à la vérité une route plus forte à César, que celle qu'il lui fait faire.

II. Vol.

2834 MERCURE DE FRANCE  
faire , en le faisant partir de Sens , qu'il  
prend pour *Agendicum* , et passer par  
Château-Landon , qui est selon l'Au-  
teur *Vellaunodunum* , pour arriver à Or-  
leans *Genabum*. Mon idée a été d'accor-  
der la marche ordinaire du Soldat Ro-  
main avec une marche forcée , et j'ai  
pris , suivant ce que m'ont paru valoir les  
termes de César , cette marche forcée ,  
pour moins considerable . que ces gran-  
des marches que César dit avoir faites ,  
et je lui fais faire en celle-ci , trois lieuës  
et demie ou environ , plus que la mar-  
che ordinaire.

Il ne faut pas faire entendre que César  
soit parti absolument dans l'Hyver ,  
puisqu'il dit que c'étoit sur la fin , et  
qu'il doutoit s'il feroit sortir les Légions  
trop tôt de leurs quartiers , *sin maturius  
ex hybernis educeret* , ce qui pouroit obli-  
ger à ne pas prendre les choses à la ri-  
gueur ; je les y ai cependant prises , et  
en suivant la regle de donner quatre cent  
minutes ou cinq heures d'été au Soldat  
pour faire six lieuës et demie , n'aura t'il  
pas eû pendant l'Hyver même un temps  
suffisant pour faire dans le reste de la  
journée trois lieuës et demie de plus ?  
Le Soldat qui faisoit ces six lieuës et de-  
mie en cinq heures d'été , les aura faites

en six heures deux tiers d'Hyver ; il y aura mis plus de temps , si on veut ; mais il faut toujours convenir , qu'au moins dans un cas nécessaire , il aura pû faire dix lieuës. J'ay pû d'autant mieux apliquer à l'Hyver la mesure de ces marches , quoique prise sur la durée des heures d'Eté , que l'on sçait qu'on peut dire d'une grande heure , *hora astiva* comme on peut dire d'une petite heure *hora hyberna* , puisque c'est la duré: qui les distingue , quoiqu'elles sapliquent aux saisons.

Jai fait sentir , comme l'Auteur des Observations , que les deux premieres journées que César employa , pour arriver du Lieu de son départ à *Vellaunodunum* , étoient moins fortes que les deux qu'il mit pour aller de *Vellaunodunum* à *Genabum* , puisque j'ai dit qu'Avallon que je propose pour *Vellaunodunum* , & dû être à peu-près à égale distance de *Genabum* Gien , que du Lieu d'où César partit , du Pays de Langres.

Le même Auteur combat un inconvenient que mon Système ne lui a pas présenté , quel circuit César , partant du Territoire de Sens , auroit-il fait suivant M. le Tors ? Et je ne fais pas partir César du Territoire de Sens , mais de celui de Langres.

L'Auteur

L'Auteur demande ensuite si on pourra se persuader qu'*Avallon*, qui est à plus de vingt lieues de Sens, fut une Ville des *Sénonois*; si leur Territoire avoit une si grande étendue, qu'il est plus exact de concevoir qu'*Avallon* appartenoit comme aujourd'hui aux *Eduens*, qui vraisemblablement étoient séparés des *Sénonois* au Nord par le cours de l'*Armançon*.

Il est très difficile de donner précisément la véritable étendue au Pays de chaque Peuple des Gaules du temps de César, et je ne crois pas qu'on me conteste le principe que j'ai déjà avancé, de n'en pas juger par les divisions des Diocèses Ecclésiastiques, au moins pour ce temps là. Quand on en jugeroit par ce que nous en pouvons sçavoir, on ne peut donner là dessus rien de fixe; ces Peuples avoient des guerres assés fréquentes, et leurs Frontières changeoient suivant leurs succès.

Le Pays des *Sénonois* suivant l'état actuel de la Métropole du côté des *Eduens*, n'est éloigné que de trois lieues d'*Avallon*, le Diocèse d'*Auxerre* finissant au Village de *S. Moré*, et celui d'*Autun* à celui de *Voutenay*, quoique le Bailliage d'*Avallon* ait pour bornes de ce côté là le Territoire de *Sernisolle* avec *Voutenay*;

et que Voutenay soit du Diocèse d'Aur-tun et du Bailliage d'Auxerre : mais comme Voutenay est une des Terres du Chapitre de Vezelay , elle est sortie avec Vezelay du *Pays Avallois, Pique Avalensis* dont elle dépendoit , *Hist. Viz. Spicil. T. 2.* pour passer dans le Bailliage d'Auxerre. C'est la division du Nivernois d'avec la Bourgogne , qui a fait perdre à l'Avallois Vezelay , et plusieurs autres Cantons qui sont aujourd'hui du Nivernois ou de l'Auxerrois , pour le ressort.

Enfin on voit dans la vie de S. Didier Evêque d'Auxerre T. 1. Bibl. Manus. Labb. p. 425. Que les Pays d'Auxerre et d'Avallon finissoient à un endroit commun : *Simulque Novam Villam tam in Pago Avalense quàm in Autissiodorensi.* Je crois que ce *Nova - Villa* peut être Nailly près S. Moré à trois lieues et demie d'Avallon , et que la Riviere de Cure sur laquelle il est situé , faisoit le partage des deux Pays.

Mais il importe peu pour mon Système en quel endroit on fixe l'ancienne limite des deux Pays , puis qu'étant contigus , il sera toujours vrai de dire , qu'en attribuant Avallon au Pays des Sénois , on ne doit pas s'en former l'idée

2838 MÉRCURE DE FRANCE  
comme d'un Pays beaucoup plus étendu,  
puisque'il ne s'agit que de trois lieues de  
plus, et qu'il n'a pû être question de  
reculer bien loin la Frontiere du Séno-  
nois, quelque part qu'on la fixe.

Enfin César ayant pris *Vellaunodunum*  
sur les Sénonois pour ne pas la laisser  
derriere lui, et *quo expeditiore re frumenta-  
riâ uteretur*, semble l'avoir attribuée aux  
Eduens, puis qu'elle leur procuroit une  
facilité de lui conduire les vivres; c'est  
une question de sçavoir si on peut pro-  
poser une place actuellement du Séno-  
nois pour *Vellaunodunum*; il semble  
qu'on devroit prouver en ce cas qu'elle  
a été restituée à leur Pays, étant fort  
naturel de penser qu'après la guerre fi-  
nie, les Eduens furent mieux traités  
que les vaincus, et qu'ils retinrent une  
Place dont-ils n'avoient fait usage pen-  
dant les troubles que pour rendre servi-  
ce à César.

Ce qui étoit arrivé à *Genabum* de la  
part des Carnutes, et sa prise par César,  
font bien voir qu'il en vouloit à cette  
Ville, mais il ne se seroit pas mis si tôt  
en Campagne, au milieu de tant de pé-  
rils et de difficultés, s'il n'avoit été ques-  
tion que de cette vengeance, et si le mo-  
tif de secourir les Boïens n'avoit été alors



le principal et le plus pressant ; il lui étoit facile de remettre une vengeance à quelques mois , et à la saison de faire la guerre , mais l'obligation de secourir des Alliés foibles et assiegés, ne souffroit pas de retard ; ainsi s'il prend *Genabum* avant que d'aller au secours de *Gergovia* , c'est que c'étoit son chemin, il ne pouvoit faire autrement.

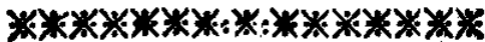
L'Auteur demande par quels chemins Militaires César aura été d'Avallon à Gien ; on peut lui répondre avec Bergier L. 1. C. 9. n. 5. et 6. *S'il y avoit quelques grands chemins semblables avans Auguste , je crois qu'ils étoient bien rares , ayant été celui qui prit à bon escient cette matiere à cœur, d'agrandir et d'allonger les anciens chemins d'Italie et d'en faire de nouveaux par les Provinces.*

Et au même Livre th. xv. n. 5. *Que si nous venons aux Provinces , nous trouverons qu'Auguste César a quasi fait travailler par tout , mais spécialement en la Gaule par Agrippa son gendre et en Espagne par lui même.*

Il ne faut donc pas toujours prendre les chemins Romains pour suivre César dans ses routes , puisque peut-être tous lui sont-ils postérieurs ; la construction de ces chemins ne ressemble en rien à la

1840 MERCURE DE FRANCE  
maniere de bâtir des Gaulois , et on  
sçait qu'ils ont les Romains pour Au-  
teurs ; mais César avoit d'autres affaires  
sur les bras , qui ne permettent pas  
qu'on lui attribue ces chemins , qui de-  
mandent la tranquillité de la paix , et un  
temps considérable , pour être portés à  
la perfection où nous voyons qu'ils  
ont été.

Ainsi ces Traditions , de chemins  
de César et de passages qu'on lui fait  
faire par certains Pays , sont bien peu  
fondées. Le nom de César est devenu si  
grand , qu'il a été depuis celui des Em-  
pereurs , et il n'aura pas manqué d'être  
appliqué par erreur ou par flatterie à celui  
dont la gloire l'aura fait porter à tant  
d'autres ; et l'opinion qui attribue à Ju-  
les César l'Itineraire connu sous le nom  
d'Antonin ; aidoit peut-être autant ces  
Traditions , qu'elles en étoient appuyées.



### E N I G M E,

**E** En tout Pays je suis utile  
Au Berger comme au plus grand Roy ;  
Par tout on me porte avec soi ,  
A la Cour , aux Champs , à la Ville.

*II. Vol.*

**Je**

Je suis mauvaise , je suis bonne ,  
 Je fais du mal , je fais du bien ,  
 Suivant que mon Maître l'ordonne ;  
 Je vau**x** beaucoup , ou ne vau**x** rien ;  
 Enfin telle est ma destinée ,  
 Qu'en prison toujours enchaînée  
 On ne plaint point mon triste sort ,  
 Et qu'assés souvent l'on me mord.



LOGOGRYPHE EN SONNET.

**A** Rche, Caën, Chien, Arc, Chaise,  
 Ancre, Franc, Cire, Crin,  
 Aire, Chair, Scie, Sein,  
 Anis, Haire, Cher, Fraise ;  
 Crane, France, Nicaise ;  
 Chaire, Sire, Caïn.  
 Chaîne, Chine, Serin,  
 Char, re, fi, fin, ais, aise ;  
 If, Nice, rien, écran,  
 Ane, Sina, craie, an,  
 Fa, nacre, farce, Frise,

Riche, Car, Cran, race, ais ;  
 II. Vol.

Niche

Niche, ris, anche, fer,

Se trouvent dans F. . . . . :

*Par Du Chemin Musicien :***A U T R E.**

**L**ecteur, je porte dans mon nom  
 En six Lettres, Chair et Poisson ;  
 Peché qui met l'homme hors de soi-même ;  
 Dont tantôt il rougit, tantôt il devient blême ;  
 Ce qu'on remarque au Ciel, lorsqu'il est peu  
 serain ;  
 Ce que mérite un Roy qui remporte Victoire ;  
 Pierre dont on se sert dans certain Territoire ;  
 L'Ouvrage d'un Ancien fait (dit-on) de sa  
 main ;  
 Le travail de l'Abcille ; un Ruisseau Poitevin,

*Par le même,***A U T R E.**

**L**ecteur, je suis certaine maladie,  
 Qu'on attribue à la Cavalerie.  
 Ne vas pas, cher ami, t'alambiquer l'esprit,  
 Voici tout uniment, ce que mon nom pro-  
 duit ;  
 Un des Enfants du premier Pere,  
 Le Synonyme de sincere,  
 Un arbre toujours verd : ce qui comprend les  
 mois ; Plus,

Plus, un ton Musical : tu me tiens cette fois.

*Par le même.*

LOGOGRYPHUS.

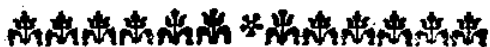
**S** I septem gradiar pedibus, sum doctor, *ecce*

*Si mihi sex dentur, faciem inter utrumque labor.*

*Si tantum sunt quinque, ero gens antiqua. Datur nunc*

*Pronomen, si sint mihi quatuor. At pede tantum Denique si trino gradiar, mox bestia fiam.*

*Per E. M. J. D. L. Meldæum.*



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS.

**L** E T T R E de M. . . . . au sujet du Livre intitulé DE LITURGIA ROMANI Pontificis in solemnī celebratione Missarum, Libri duo, ubi Sacra Mysteria ex antiquis Codicibus, præsertim Vaticanis, aliisque Monumentis plurimùm illustrantur curâ et studiô D. Georgii

II. Vol. E Rho-

2844 MERCURE DE FRANCE  
*Rhodigini Præfecti Bibliothecæ J. Renati*  
IMPERIALIS S. R. E. Presbyteri  
Cardinalis Ampliss. 1, vol. in-4. Romæ  
MDCCLXXXI.

Quoique je sois assés attentif à lire tous les Journaux qui s'impriment en France, et les Nouvelles Litteraires qui y sont jointes, je ne me souviens pas, M. d'y avoir aperçu aucune annonce du Livre de M. l'Abbé Dominique Georges *De Liturgiâ Romani Pontificis in solemnâ celebratione Missarum &c.* imprimé à Rome en 1731. Ce Livre cependant meritoit d'être annoncé avec distinction, non - seulement à cause du sujet qu'il traite, mais encote par rapport à l'Auteur qui s'est déjà distingué par une Dissertation qu'il a écrite en Langue Italienne l'an 1724. contre l'usage trop frequente, à ce qui lui paroissoit, où étoit le Pape, de porter la Chappe rouge à longue queue.

A la premiere inspection de cet Ouvrage, j'ai reconnu par les citations qui y sont en grand nombre, que l'Auteur n'a pas rendu inutile l'avantage d'être le Bibliothecaire d'un Cardinal, et d'un Cardinal résident à Rome, où la Bibliothèque du Vatican supplée à tout ce qui peut manquer aux autres. Il m'a paru

II. Vol,

que

que l'usage qu'il a fait de tous les Livres imprimés en France sur la Liturgie, revient à la gloire de l'Eglise Romaine, dont il prouve l'antiquité des Cérémonies. Comme tous les Catholiques, & même tous les François ne sont pas d'accord sur certaines Antiquités Ecclesiastiques, l'Auteur penche aussi tantôt pour l'un, et tantôt pour l'autre. Les Menard, les Mabillon, les Labbe, des Thomassin, les Martene y sont souvent cités. André Bocquillot, Chanoine d'Avallon, y est quelquefois loué, quelquefois attaqué, Bellote, Doyen de Laon, et Grancolas, nommés pour garants de certains points; mais Dom De Vert, ni le Pere le Brun, ni M. de Moleon n'y sont non plus cités, que s'ils n'avoient jamais écrit.

Après cette Notice generale de tout le Livre, je suis bien aise de me borner en cette premiere Lettre à vous parler de la Disquisition préliminaire, et de vous marquer ce qui m'y paroît être à retoucher. Dans cette Disquisition de *sacro Adinisterio*, c'est-à-dire, sur les Vases sacrés, M. l'Abbé Georges fait valoir extrêmement l'Inventaire des dons que S. Didier (*Desiderius*) fit à l'Eglise d'Auxerre, dont il étoit Evêque au commen-

2846 MERCURE DE FRANCE  
cément du VII. siècle, et qu'il n'y a  
point de Chapitre où il n'en rapelle  
quelque chose. Il faut voir ce que j'en  
ai dit dans le Mercure de Janvier 1726.  
p. 17. où je ne regarde point ces Vases com-  
me sacrés, mais comme une garniture de  
buffet et des meubles précieux, dont le  
Saint fit hommage à son Eglise, parce  
qu'il étoit très-opulent; je ne prétends  
pas cependant que quelques-uns de ces  
Vases ne pussent avoir servi à l'usage  
sacré, s'ils étoient auparavant sanctifiés  
par la Priere; mais quel usage, par  
exemple, pouvoit-on faire de fourchet-  
tes dans les Mysteres du Christianisme?  
Cela étoit bon chés les Juifs. M. Geor-  
ges ne prouve pas bien l'usage Ec-  
clésiastique des fourchettes, page cxii.  
On a pû conserver dans le Trésor de  
S. Tron qu'il cite, de petites fourchettes  
par curiosité. Les Epées servent-elles  
dans l'usage des SS. Mysteres? et néan-  
moins on en montre dans les Trésors.  
Je connois un Trésor d'Eglise Métropo-  
litaine, où l'on conservoit ces années  
dernieres un couteau, qui n'étoit pas  
certainement là pour couper & parta-  
ger les Eulogies. Je parlerai plus bas de  
l'usage auquel il avoit servi. Si S. Didier  
d'Auxerre offrit de grandes Pieces d'ar-

II. Vol.

gen-



genterie à son Eglise, ce fut pour les convertir à l'usage des pauvres et pour les réparations, et afin d'en avoir des ornemens et autres décorations pour la même Eglise, tant durant sa vie qu'après sa mort.

J'ai observé en second lieu que M. Georges ne nous donne pas une idée tout-à-fait exacte de la situation des images dont il est parlé dans la Vie de Leon IV. Il auroit dû faire un tour en France pour y voir comment les Anges y sont situés à l'Autel. Ce n'est point sur l'Autel même qu'il faut s'imaginer qu'ayent été placés ces Anges, comme il le dit dans le Titre du Chapitre xxix. mais autour de l'Autel. C'est ce qui paroît visiblement dans toutes les Cathedrales où l'on a conservé les anciens Autels; il y a ordinairement quatre ou six colonnes de cuivre auprès de l'Autel, et sur ces colonnes sont des Anges de cuivre ou d'argent, selon la faculté des Lieux. Quelquefois ces Anges tiennent les Instrumens de la Passion, quelquefois c'est un cierge qu'ils ont à la main, ou bien tous les deux ensemble. S'il est utile aux François de voyager quelquefois en Italie pour se mettre au fait de plusieurs Antiquités profanes, il pourroit être éga-

248 MERCURE DE FRANCE  
lement utile aux Italiens , et surtout aux  
Romains , qui ne voyent presque plus  
chés eux que des Eglises nouvelles , et  
des Décorations assés récentes , de voya-  
ger en France, où il paroît qu'on est plus  
attaché à la conservation de l'Antiquité  
Ecclesiastique.

Par la même occasion il eût appris ce  
que peuvent être les *Ostia* et les *Ostiola*,  
dont il fait mention à la fin du même  
Chapitre, et que M. Du Cange n'a pas ex-  
pliqués. Comme M. Georges se dispense  
de cette explication, je crois pouvoir pro-  
duire ce que je pense de ces deux termes,  
je dis donc que ce sont des voiles , autre-  
ment apellés rideaux ou courtines. Les  
Italiens sont surpris quand ils voyent  
nos anciens Sanctuaires de France déco-  
rés de voiles ou rideaux comme un lit.  
C'étoit l'ancien usage , et cet usage se  
perd peu à peu. Il y avoit aussi des Tom-  
beaux qui étoient parés de même ; et ce  
n'étoit pas une idée fort extraordinaire ,  
que d'orner un Tombeau à la maniere  
d'un lit , ou de le parer de pieces d'étof-  
fes qui pouvoient se tirer comme on fait  
les portieres des salles. Ainsi *Ostium* si-  
gnifioit ouverture , et lorsqu'on tiroit  
ou levoit les rideaux , la porte étoit cen-

II. Val.

sée

sée ouverte. M. Du Cange ayant mis ce mot dans son Dictionnaire de la basse Latinité, l'a crû employé à l'occasion du Tombeau de S. Riquier, dans un sens extraordinaire ; et c'est ce qui fait pour l'explication que je lui donne, car s'il signifie des portes ou des guichets qu'on ouvroit pour regarder au dedans d'un Tombeau ou sur sa superficie, *Ostium* ne seroit plus hors de sa signification commune et ordinaire.

J'ai promis de vous parler d'un couteau conservé dans un Trésor d'Eglise parmi l'argenterie, sans que ce soit un couteau sacré, et sans qu'il ait servi à couper le Pain Boni ou les Eulogies. Ce couteau étoit au mois de May 1734. dans une des armoires parmi les Reliquaires de l'Eglise de Notre-Dame de Paris, où Pon me le fit voir ; la lame en est pointuë, le manche en est d'ivoire ; et je lus sur ce manche cette Inscription gravée en caractere capital qui me parut être du douzième siècle : *Hic cultellus fuit Fulcheri de Buolo per quem Wido dedit areas Drogonis Archidiaconi Ecclesie sancte Marie ante eand. Ecclesiam sitas pro Anniversario matris sue.* Il est évident par cette Inscription que ce couteau étoit un couteau profane, dont Foulcher de Buell

285 MERCURE DE FRANCE  
se sert pour la formalité de la donation qu'il fit de quelques places de devant Nôtre-Dame. Un couteau qui a servi à marquer l'investiture d'un bien, ayant été conservé dans un Trésor parmi les Ornaments et les Vases sacrés, il me semble qu'il en faut conclure que tout couteau dénommé dans un Inventaire d'argenterie d'Eglise, ne doit pas pour cela être jugé avoir servi à couper les Eulogies. Je suis, &c.

*A Paris, J. L. B. P. C. A. 1737.*

LE NOUVEAU JEU DU QUADRILLE, venu des Indes Espagnoles, appelé au Roy vendu, peut prévenir toute contestation, et pour l'intelligence de ceux qui savent jouer l'ancien. *A Paris, chés Langlois, rue S. Etienne d'Egrès, au Bon Pasteur, 1738. in-8°.*

---

## E P I T R E

*A M. de Claville sur la troisième Edition de son Traité du vrai Mérite.*

C L A V I L L E, cher Ami, ton excellent  
Traité

Fait honneur à ton cœur autant qu'à ton génie;  
*II. Vol.* Le

Le Public en est enchanté ,  
 Et le succès t'élève au dessus de l'envie.  
 Peut-être que blâmable en son retardement ,  
 Ma Muse avec empressement  
 Devoit plutôt sur cet Ouvrage  
 Que tu viens d'enrichir de nouvelles beautés ,  
 T'envoyer un nouveau suffrage ,  
 En Vers par l'estime dictés ,  
 Mais Saugrain ton heureux Libraire  
 Qui se fait un Perou de tes rares talens ,  
 Par trois Editions qu'il débite en trois ans ,  
 Te préconise mieux que je ne pourois faire.

Il paroît , sans nom de Libraire , sur la permission de M. Herault , une ODE SUR LA MORT DE S. A. S. M. LE C. DE TOULOUSE. Cette Piece est de M. *Desfor-ges Maillard* , si avantageusement connu par le Recueil de Poësies, imprimé sous le nom de Mlle *Malcrain de la Vigne*. Cette nouvelle production n'est pas moins digne que les meilleures de cet Auteur , des Eloges dont les plus fameux Poëtes et les plus éclairés Connaisseurs de ce siècle les ont honorées.

L'idée du Poëte est des plus nobles et des plus heureuses , et elle est parfaitement remplie. Il suppose que Néptune instruit par la Renommée de la mort de

*H. Van*

E. V.

ce

2852 **MERCURE DE FRANCE**  
 ce Prince , se livrant aux plus justes regrets , rapelle tout ce qui peut lui faire mieux sentir la perte qu'il vient de faire , en décrivant toutes les vertus du Héros ; sa douleur ne s'apaise qu'en jettant les yeux sur le sort du Fils et du digne Héritier de ce Prince : la gloire dont il prévoit que son jeune Successeur se couvrira , les vertus pacifiques et guerrières qu'il doit faire éclater , et dans lesquelles il sera affermi par les soins et les exemples de son auguste Mere , et d'un Oncle aussi illustre que le Maréchal de Noailles , sont les seuls soulagemens qu'il peut trouver dans un si grand malheur. Mais pour mieux mettre nos Lecteurs en état de rendre à cet Ouvrage la justice qui lui est due , il faut en rapporter quelques morceaux : voici comme Neptune commence à parler du Prince.

**T**OUJOURS ne vit plus, la vertu soupirante

Frémit et se couvre de deuil ;

La fidelle Amitié , la Douceur expirante ,

Se jettent avec lui dans l'ombre du cercueil ;

Souïen des malheureux, il prenoit leur défense ;

Tendre , compatissant , prompt à les soulager ,

Ses bontés prévenoient la timide indigence

C'étoit , pour son grand Cœur , s'enrichir ,  
 qu'obliger.

*II. Vol.*

*Ensuite*